



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV317 - 04 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

2015244-0157 - arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - pôle contrôle expertise PARIS 12ème



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0157

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal -
pôle contrôle expertise PARIS 12ème



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est

Pôle contrôle et expertise du 12ème

27 bis rue des Meuniers

75602 Paris cedex 12

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 12ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous aux agents désignés ci-après :

	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BEUMEL ERIC	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
CHESNEAU CHRISTIAN	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
DEBUF JEAN-MARC	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
GIMENES BRUNO	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
KADDANI MARYSE	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
ROUX ARMELLE	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
TOBIAS THIERRY	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
YUNTA-KREMER OLGA	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
BRAUD HELENE	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
ROLLAND MARIANNE	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
RECHAUSSAIRE NATHALIE	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LEROU ALAIN	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €

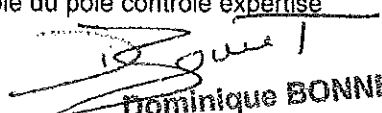
Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de département de Paris

A Paris le 1er septembre 2015

La responsable du pôle contrôle expertise

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS


Dominique BONNET
Inspectrice Divisionnaire